



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 10 - séance du 5 décembre 2012 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2012
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
- 6a) **Préavis municipal no 06/2012** relatif à l'adoption du règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets
- 6b) Rapport de la commission ad'hoc
- 7a) **Préavis municipal no 08/2012** relatif au budget 2013
- 7b) Rapport de la commission des finances
8. Propositions individuelles
9. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée et passe sans attendre la parole à la secrétaire pour le point 1) :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Françoise Bolomey, Guillaume Gonzalez, Paul Mermoud, Anne-Marie Romanens et Pierre Turin se sont excusés. Membres présents : 29, majorité absolue : 15.

Le Président procède ensuite à l'assermentation de Madame Janet Maillard.

2. Approbation de l'ordre du jour

La commission de gestion ayant remis un rapport au Président, ce dernier propose à l'assemblée de le porter au point 8 de l'ordre du jour sous « Propositions individuelles ». L'ordre du jour est ainsi unanimement adopté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2012

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2012 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. M. Beerens s'était excusé par mail pour la précédente séance, mais l'adresse du conseil ayant été changée dans l'intervalle, la secrétaire n'avait pas réceptionné le message. L'absence excusée de ce conseiller est donc enregistrée. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité, sauf une abstention.

4. Communications du bureau

- Le Président encourage les conseillers à faire usage de l'intranet qui est mis à leur disposition. A l'avenir, les documents seront insérés sur cette plate-forme.
- Le Président demande aux commissions de bien vouloir lui transmettre le relevé des heures pour visa et transmission à la bourse communale
- Votations du 25 novembre 2012 : à l'instar du taux de participation fédéral, celui de notre village a été très faible
- La Municipalité a prié le bureau du Conseil de nommer deux commissions : une pour les naturalisation (commission permanente) et une deuxième concernant la réfection de la Maison de commune d'Eclagnens.
- Le Président fait lecture d'une lettre que la commune de Payerne a adressée aux législatifs communaux, s'insurgeant des reports de charges du canton sur les communes, faisant passer les budgets communaux au rouge.

5. Communications de la Municipalité

- M. le Syndic donne quelques informations sur le budget cantonal à l'ordre du jour du Grand Conseil
- M. Nicolas Dutruy prend la parole concernant la mise à l'enquête depuis peu des travaux de canalisations EC + EU qui devront se faire pour équiper les parcelles à bâtir suite à l'acceptation du nouveau PGA. A l'aide du rétroprojecteur, le Municipal explique le tracé et les travaux dont le mandat a été attribué au Bureau Courdesse. Les plans y relatifs sont à disposition au Greffe municipal. Quant au calendrier, les travaux se feront après le dégel.
- M. Pascal Jaermann : le local où se trouvait avant le P'tit Marché va être loué prochainement au mari de Mme Gulizia / Goumoens-le-Jux qui confectionnera des pizzas à l'emporter.

La parole n'étant pas demandée suite à ces communications, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, soit :

- 6a) **Préavis municipal no 06/2012** relatif à l'adoption du règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets.
- 6b) Rapport de la commission ad'hoc

M. le Président passe la parole au rapporteur de la commission ad'hoc, M. Bernard Bezençon, commission également composée de Mme Véronique Joseph et M. Philippe Duperrex. La commission invite les membres du Conseil à accepter le préavis municipal qui autorise la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac dès le 1^{er} janvier 2013, avec cependant la proposition des amendements suivants au règlement communal sur la gestion des déchets :

Amendement 1 : Art. 7/2
« Les bâtiments dès 4 logements sont équipés de conteneurs d'un type défini par la Municipalité ».
Ce point concerne uniquement le village de Goumoens –la-Ville du fait que les deux autres villages ont des points de collectes centralisés, c'est pourquoi la commission propose sa suppression du règlement. Elle suggère de l'ajouter dans l'annexe 3 concernant la collecte des ordures ménagères pour le village de Goumoens –la-Ville.

Amendement 2 : Art. 12/B/1 – taxes forfaitaires individuelles
La commission propose d'ajouter dans le règlement un montant maximum par enfant, soit:

« 150 francs par an (TVA comprise) au maximum par habitant de plus de 18 ans »
« 50 francs par an (TVA comprise) au maximum par habitant jusqu'à 18 ans. »

Amendement 3 : Art. 12/B/1 – taxes forfaitaires entreprises
Les entreprises pouvant être amenées à éliminer elles-mêmes les déchets produits, la commission propose d'abaisser le montant forfaitaire à Fr. 200.00 (au lieu de Fr. 300.00 dans le règlement)
«200 francs par an (TVA comprise) au maximum par entreprise ».

Amendement 4 : Art. 12/B/5 – remboursement de la taxe en cas de départ
La commission propose un ajout :
« Le remboursement de la taxe sera effectué uniquement sur demande écrite du citoyen concerné *qui aura préalablement été averti de cette possibilité* ».

De plus, la commission demande que le dépliant d'information DESA porte, dès la prochaine parution, le titre « Directive communale de la déchèterie de Goumoëns », puisqu'à plusieurs reprises, il est fait mention, dans ce règlement, de directives communales faisant de toute évidence référence à ce dépliant.

Le Président remercie la commission pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Jamain revient sur la notion de transparence par rapport aux coûts réels de l'élimination des déchets et des taxes demandées aux citoyens. Il déplore l'absence de chiffres concrets. Mme Claudia Jaquier précise qu'à ce stade il n'existe qu'une projection des coûts qui pourra être revue en fonction des montants réels. Il faut comprendre que nous serons dans une période transitoire en tous cas pour l'année 2013.

M. Marcel Staub propose quelques corrections du préavis municipal. M. le Syndic répond que ce document a été élaboré pour les communes de l'ensemble du périmètre d'où d'éventuels décalages dans les termes choisis.

La discussion porte également sur les points suivants :

- le fait de trier ses déchets est un devoir, ce point n'est pas assez mis en avant
- les sociétés locales vont-elles être taxées et de quelle façon ?
- y aura-t-il toujours des containers pour déposer les sacs ?
- les agriculteurs sont-ils considérés comme entreprises ?
- certaines entreprises – comme Technique Laser – éliminent déjà leurs déchets directement. Elles n'utiliseront quasiment pas la déchèterie et seront cependant assujettie à la taxe forfaitaire.

Mme Claudia Jaquier recentre le débat et précise à l'assemblée qu'elle doit ce soir voter sur le règlement communal sur la gestion des déchets qui est le cadre de base du concept. Les annexes qui l'accompagnent précisent le mode d'application dudit règlement et sont de compétences municipales.

Le Président propose de passer au vote sur les 4 amendements proposés par la commission ad'hoc.

Amendement 1 : il est **accepté** à l'unanimité

Amendement 2 : par 15 oui, 10 non et 5 abstentions, l'amendement est **accepté**

Amendement 3 : avec 4 oui et 5 abstentions, le non l'emporte majoritairement.
L'amendement est **refusé**.

Amendement 4 : en comptant 6 voix pour, l'amendement est **refusé**.

Notons que pour la taxe forfaitaire des entreprises, la Municipalité a tenu compte de la taille des entreprises présentes dans la commune, notamment des plus petites et de leur fréquentation de la déchèterie. Mme Claudia Jaquier précise que la liste des entreprises n'est pas encore faite à ce jour.

En ce qui concerne la demande concernant le dépliant d'information, Mme Claudia Jaquier estime que la proposition de la commission est justifiée. Le nécessaire sera fait.

Le Président propose de passer au vote le préavis municipal amendé. Avec une abstention, le préavis est accepté à l'unanimité. Le Conseil communal autorise donc la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2013. Il accepte le règlement communal sur la gestion des déchets, avec deux amendements. Il décide également d'annuler tous les précédents règlements concernant la gestion des déchets et la couverture des frais y relatifs.

7a) **Préavis municipal no 08/2012** relatif au budget 2013

7b) Rapport de la commission des finances

La récapitulation du budget de fonctionnement pour l'année 2013 présente un total des charges de CHF 3'438'302.00 et un total des produits de CHF 3'174'573.00, laissant par conséquent apparaître un excédent de charges de CHF 263'729.00.

Les municipaux commentent les chiffres relatifs à leurs dicastères.

Notons quelques remarques :

- Centre de tri : forfait payé à DESA pour l'élimination des déchets : le Syndic apporte quelques explications quant au choix de cette Société. Un rapport est établi annuellement par DESA pour le traitement des déchets et le prix d'élimination dans l'ensemble sans détail. Si la Municipalité devait trouver des débouchés pour tous les types de déchets, cela serait très compliqué. Il insiste également sur l'élimination « propre » des déchets.
- Épuration : le Syndic rend l'assemblée attentive au fait que la taxe sur l'épuration va probablement subir une hausse assez conséquente, afin d'équilibrer les comptes !

Monsieur le Syndic précise que ce budget a été établi par une Municipalité préoccupée par le résultat négatif prévu. Il a été élaboré le plus « light » possible. Il n'y a pas d'entretiens majeurs prévus. Le responsable des finances conclut en espérant que l'exercice bouclera peut-être sur de meilleurs résultats.

Le Président passe la parole à la commission des finances pour la lecture de son rapport. M. Giuseppe Cusanelli en fait lecture.

La commission des finances fait la remarque récurrente au sujet du poste « épuration » qui ne s'équilibre pas. La demande d'harmonisation du prix de l'eau entre les trois villages est également mentionnée.

D'autre part, au vu des difficultés à établir l'arrêté d'imposition sans avoir connaissance du budget, la commission des finances souhaite que la séance relative au budget et celle à l'arrêté d'imposition se fassent en même temps.

Pour terminer, la commission met en évidence les montants importants à charge des communes, qui prennent chaque année l'ascenseur. La différence entre 2012 et 2013 pour Goumoëns est de CHF 116'620.00 en plus (CHF 37'214.00 en plus au niveau de la péréquation, CHF 9'094.00 de moins concernant la facture sociale et CHF 88'500.00 de plus dans le cadre de la réforme policière). En conclusion, et suite à la lettre ouverte de la commune de Payerne, la commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal relatif au budget 2013 mais de refuser symboliquement

les chiffres relatifs à la péréquation financière, à la facture sociale et à la réforme policière. Ce geste, politique, sans portée légale, devrait permettre de montrer de façon conjointe le ras-le-bol des communes.

Les questions portent ensuite sur l'opportunité ou non de refuser symboliquement ces chiffres. Le Syndic précise que la péréquation est nécessaire. Elle est calculée en fonction de la capacité financière des communes. Le Président propose de mettre au vote la suggestion de la commission des finances : résultats : 8 oui, 8 non et 8 abstentions. Le Président tranche alors : la proposition est refusée.

Il met ensuite au vote le préavis municipal concernant le budget 2013 : avec 2 non et 3 abstentions, le préavis est accepté.

En réponse à la remarque de la commission, la Municipalité s'engage pour 2013 à présenter le taux d'imposition et le budget lors de la même séance du Conseil.

8. Propositions individuelles

M. le Président passe la parole à M. Philippe Jamain pour la lecture d'un rapport de la commission de gestion.

Comptes provisoires 2012 : à la suite de la présentation des comptes 2011 très déficitaires, la commission de gestion avait souhaité que la Municipalité procède à un bouclage semestriel des comptes. Or, la commission n'a pas reçu de comptes provisoires et le regrette.

Taxes et émoluments : en l'absence de nouveaux règlements unifiés, les émoluments et taxes sont basés sur les anciens règlements communaux. Les émoluments administratifs en matière de police des constructions ont des bases de calcul pratiquement identiques dans les trois communes, mis à part les taux appliqués. Par contre, en matière de taxes d'introduction et de traitement des eaux les calculs sont différents. Après avoir passé en revue les demandes de permis de construire, une estimation de facturation immédiate a été faite à hauteur de CHF 86'000.00 (soit sous forme d'acompte, soit en taxation définitive). La commission de gestion préconise de facturer ces taxes et émoluments sans tarder, d'ici à fin 2012. Il serait souhaitable pour les propriétaires de recevoir rapidement les taxes et émoluments afin que ces montants soient payés par le crédit de construction. D'autre part, la commission demande également à ce qu'un numéro unique par dossier de construction soit attribué puis utilisé dans le libellé de chaque pièce comptable, facilitant ainsi les recherches analytiques.

Le Président remercie la commission et ouvre la discussion.

En ce qui concerne la facturation des taxes et émoluments, les problèmes peuvent se gérer par un nouveau règlement commun. La Municipalité prend acte des remarques de la commission de gestion et fera en sorte que les taxes d'introduction soient notifiées plus tôt.

Le Président propose de passer au dernier point de l'ordre du jour, soit :

9. Divers

M. Michel Glauser s'inquiète de la vitesse des véhicules qui partent sur Penthéraz et qui mordent le trottoir dans le virage au centre du village de Goumoens-la-Ville. Ne faudrait-il pas rehausser la bordure ? Le Syndic a vu les traces de passage des véhicules, mais répond que si un trottoir avec bordure devait être installé, la largeur de la route serait bien entendu diminuée et le passage des camions se ferait avec difficulté. Il n'est d'autre part pas certain que cet aménagement soit autorisé.

Le Président demande à chacun de noter les dates des Conseils communaux pour 2013, qui ont été

communiquées sur la dernière convocation. Il rappelle également que le dépôt des listes pour la candidature au poste de Municipal doit se faire d'ici au 10 décembre.

M. le Syndic prend la parole afin de remercier Mme Murielle Kathari Lauritzen venue expressément ce soir de son nouveau domicile de Moille-Margot. Il retrace brièvement le parcours de son ex-collègue et déplore son départ, tout en lui souhaitant bon vent pour la suite. Il lui offre un cadeau et un bouquet de fleurs en guise de remerciements et de reconnaissance.

Mme Kathari Lauritzen remercie le Conseil et la Municipalité pour la confiance témoignée tout au long de son mandat.

Pour clore le chapitre des divers, le Syndic encourage chacun à participer aux fenêtres de l'Avent. Enfin, il transmet à tous, au nom des Autorités communales, les vœux les meilleurs pour l'année 2013 et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats à 23h15, en souhaitant à tous de bonnes Fêtes de fin d'année.

Le Président:



La Secrétaire:

